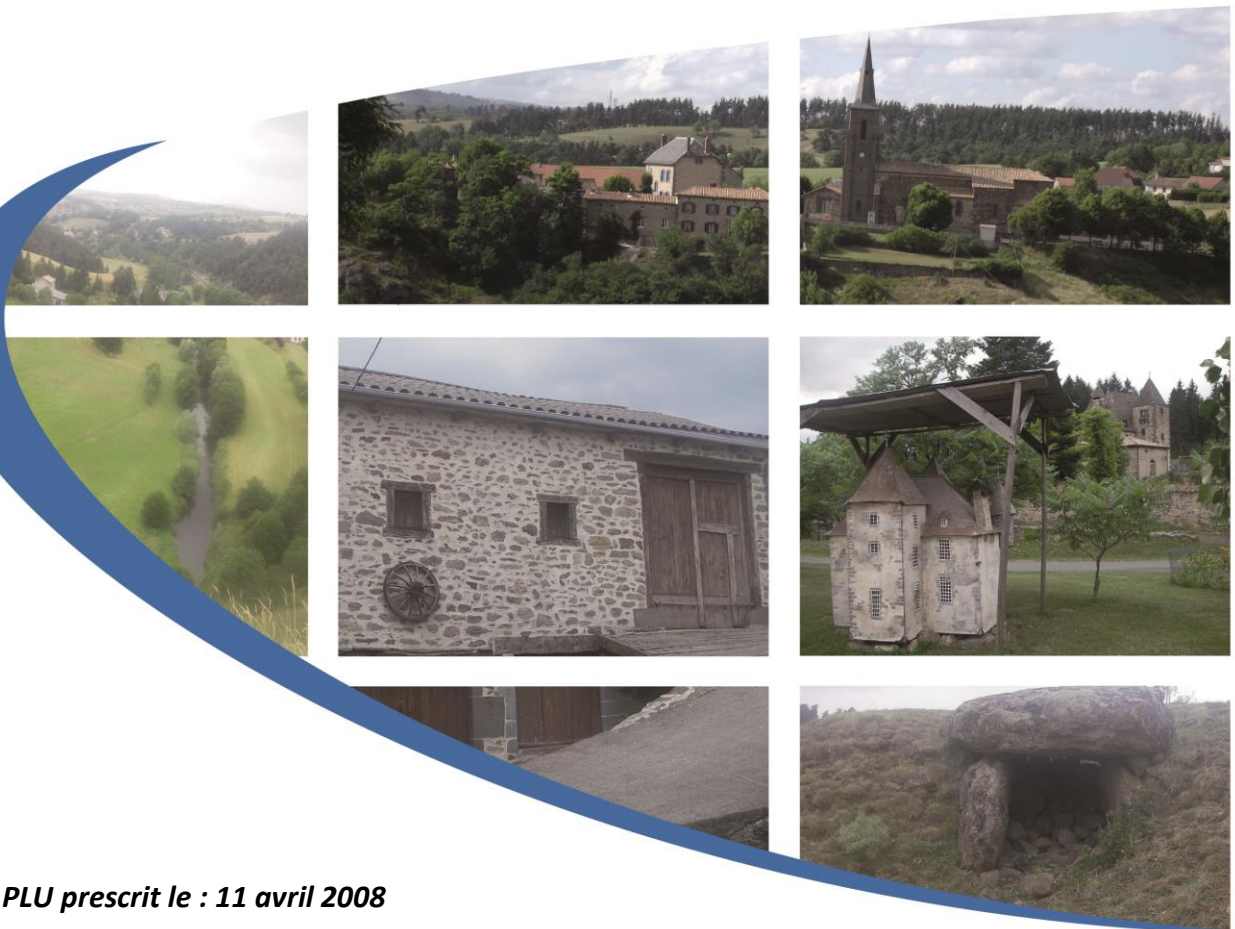


COMMUNE DE SAINT GEORGES

(Département du Cantal)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°6.2.1 : LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



PLU prescrit le : 11 avril 2008

Arrêté par délibération du Conseil Municipal le : 3 juillet 2014

Soumis à enquête publique : 19 janvier 2015

Approuvé par délibération du Conseil Municipal le : 19 juin 2015



LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(Source : Porter à connaissance, commune de Saint-Georges – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme – DDT du Cantal – Mars 2011)

| Code | Nom officiel de la servitude | Acte permettant l'institution | Service responsable de la servitude |
|------|---|---|---|
| AC1 | <u>Monuments Historiques</u> Servitude de protection des Monuments Historiques classés ou inscrits | <p>* Château de Varillette (MH inscrit) Arrêté du 26 mars 1982</p> <p>* Tumuli aux lieux-dits « Les Rocs » et « le Chausse » (MH inscrit) Arrêté du 7 février 1984</p> <p>* Dolmen, lieu-dit « Le Chausse » (MH classé) Arrêté du 22 mai 1980</p> | Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Cantal (STAP) 90, avenue de la République BP 39 15005 Aurillac Cedex |
| AS1 | <u>Conservation des eaux</u> Servitude résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et aux eaux minérales | <p>* Mélange Le Pirou 1 à 4 Arrêté de D.U.P. du 16/12/2009</p> <p>* Mélange Soubizergues Arrêté de D.U.P. du 8 février 1968</p> <p>* Pour Soubizergues 3 à 4 Arrêté de D.U.P. du 08/02/1968</p> | Agence Régionale de la Santé Délégation territoriale du Cantal Bureau des risques sanitaires, de la prévention et des questions ambulatoires 1 rue du Rieu 15005 AURILLAC - cedex |
| I2 | <u>Energie hydraulique</u> Servitude relative à l'utilisation de l'énergie des marées, des lacs et des cours d'eau en faveur des concessionnaires d'ouvrages déclarés d'utilité publique | Limites de la concession EDF du barrage de Grandval (côte 743 du NGF) | EDF BRANCHE ENERGIE Service Sud-Ouest 18 avenue Raymond Poincaré BP 422 19311 BRIVE cedex |
| I4 | <u>Électricité</u> Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques | Ligne 63 KV Saint-Flour – Arcomie (couloir de protection de 200 m (100 m de part et d'autre de l'axe de la ligne) | EDF - Groupe d'exploitation transport Forez-Velay, 5 rue Nicéphore Niepce - 42100 Saint-Etienne. |
| PM1 | <u>Risques naturels</u> Servitude résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles | Plan de prévention des risques d'inondation (PPri) du bassin versant de l'Ander approuvé le 01/06/2005 l'article L.562-4 du code de l'environnement | Direction Départementale des Territoires du CANTAL (DDT15) 22 rue du 139ème RI - BP10414 15004 AURILLAC cedex |

| | | | |
|------------|---|---|---|
| PT1 | <u>Télécommunications</u> Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques | Station hertzienne - Saint-Flour Central Décret du 4 novembre 1992 | France Télécom UPR-SE/Etudes FH 32 rue du Clos Notre Dame 63962 CLERMONT-FERRAND cedex 9 |
| PT2 | <u>Télécommunications</u> Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat | Liaison hertzienne - Murat - Saint-Flour Décret du 6 février 1989 | France Télécom UPR-SE/Etudes FH 32 rue du Clos Notre Dame 63962 CLERMONT-FERRAND cedex 9 |
| PT3 | <u>Télécommunications</u> Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunication | * Câble RG 1521 - Saint-Flour - Loubaresse Accords amiables - convention de servitudes * Câble « Le Pirou » - Arrêté préfectoral n° 84-687 du 23 juillet 1984 * Câble UP 1529 - Saint-Flour - Montchamp Conventions de servitudes | France TELECOM DICT BP239 83007 DRAGUIGNAN |
| T1 | <u>Voies ferrées</u> Servitude relative au chemin de fer | Ligne 722000 de Béziers-Neussargues Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer | DIRECTION REGIONALE DE LA SNCF Délégation territoriale de l'Immobilier Sud-Est 5 et 6 Place Charles Béraudier 69428 LYON CEDEX 3 |